

# Déclaration Liminaire

## FS-R TERRE mai 2026



Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Dans un monde où les virus s'adaptent à nos perturbations, le nouveau régime d'exception voulu dans le cadre de la Loi de Programmation Militaire « état d'alerte de sécurité Nationale » fait son chemin. Le principe de ce dispositif inédit vient d'être adopté par l'Assemblée nationale malgré ses contours juridiques flous.

Ce texte prévoit par exemple de déroger aux normes environnementales et même s'il se défend de ne pas toucher aux libertés individuelles, il comporte entre autres des mesures normatives pour encadrer la liberté d'expression des agents. Qu'en sera-t-il des libertés syndicales inscrites dans notre constitution?

Dans un monde où les processus chimiques ont créé la vie sur terre, a contrario la chimie peut se révéler agressive, la législation de l'Union européenne REACH (acronyme de l'anglicisme Enregistrement, Evaluation, Autorisation et Restriction des substances Chimiques) est la plus stricte au monde, cependant elle se confronte, nous le voyons, à des intérêts bien divergents.

En Europe ce n'est pas moins de 26 000 molécules chimiques différentes qui circulent actuellement (contre 868 62 aux Etats-Unis) ce qui représente tout de même un sacré cocktail toxique.

Le MINARM et ses ateliers industriels n'échappent pas à cette réalité, substituer ou éliminer les produits les plus délétères doit rester l'objectif dans la mesure des possibles.

De plus entre 500 et 1200 nouvelles molécules chimiques sont enregistrées et introduites sur le marché européen chaque année et parfois pour peu de plus-value en comparaison des inconvénients qu'elles génèrent.

La révision de REACH qui devait permettre de prendre en compte des avancées de la science et de la recherche afin de protéger notre environnement, et donc notre santé finalement, n'a pas eu lieu. Un retournement très étonnant, car en totale contradiction avec les récentes déclarations Européennes qui alertaient justement sur l'urgence de mieux encadrer les PFAS par exemple, qui sont ces polluants éternels qui s'accumulent dans l'environnement et dans nos organismes par la même occasion.

Et comme l'on ne trouve parfois que ce que l'on cherche, différentes études montrent que les PFAS (Per- and FluoroAlkyl Substances...en Anglais) touchent en France 90% de la population via par exemple la consommation d'eau contaminée provenant directement du robinet mais aussi de l'eau en bouteille. La pollution est donc généralisée et importante il est donc urgent de l'endiguer.

Dans le dernier « livre blanc sur la défense » présenté le 19 mars 2025 la Commission européenne proposait un nouveau train de mesure dans le cadre de « ReArm Europe » pour répondre aux demandes des industriels du secteur défense et en particulier l'assouplissement des réglementations environnementales pour les PFAS, c'est justement l'inverse de ce qu'il faut faire.

Si la chimie était en quelque sorte « l'industrie » de l'industrie elle ne doit pas faire oublier les mesures de prévention et de protection qui s'impose afin d'éviter les problèmes de maladies professionnelles, de santé publique et de pollution.

Personne ne souhaiterait par exemple consommer sciemment ou non des aliments qui serait imbibés de produits chimiques nocifs.

Il en va de même pour les personnes exposées à la fibre mortelle de la roche d'amiante par exemple dont les dangers sont connus depuis des lustres et dont l'interdiction tardive en France ne date que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1997. Cela fait donc à peine 29 ans que l'amiante est interdite en France. L'amiante n'a pas de frontière de statut, de métier pour les Ouvriers Etat (OE), de fonction pour les fonctionnaires ou d'autres statuts encore. Un humain est un humain quel que soit son statut.

Le problème n'est pas réglé, nous en sommes même qu'au début du processus de décontamination.

**La CGT** alerte car nous pouvons parfois constater des difficultés de tracer l'historique complet des expositions des agents et de cartographier les sources d'amiante encore existantes. Le 3 juin prochain se déroulera une nouvelle réunion MINARM sur ce sujet qui nous concerne tous, car l'amiante fût appliquée partout et dans des quantités énormes en France bien avant 1937 jusqu'à 1997.

D'après les sources encore disponibles c'est environ 5 millions de tonnes d'amiante brute qui a été importée puis injectée partout en France. Mais le chiffre reste sans doute sous-évalué du fait qu'aucune traçabilité n'existait à une certaine époque. Rien que dans le bâtiment cela représenterait 20 millions de tonnes de matériaux contaminés sous différentes formes d'applications comme des colles des peintures, divers matériaux de construction, des produits anti feu etc... Les industriels en mettaient partout, malgré les connaissances que nous en avons déjà, il répondait à des besoins techniques, à moindre coût.

Pour toutes ces raisons, arrêter une date butoir concernant cette problématique semble vraiment inadapté, hormis pour des raisons qui seraient bien évidemment strictement budgétaire mais en totale opposition aux précautions qui s'imposent encore.

Le plomb est aussi un poison qui peut rester dans l'organisme durant 30 ans. L'abaissement des taux par les nouvelles directives européennes est sans doute une très bonne chose mais cela devrait s'accompagner de nouvelles pratiques et parfois de quelques évolutions en termes d'infrastructure.

Dans ce domaine comme dans d'autres, l'information et la prévention sont majeures pour réussir l'évolution vers des avancées notoires. Par exemple pourrait-on imaginer une campagne d'affichage destinée aux bonnes pratiques d'hygiène dans les stands de tirs ?

Sans transition, ce printemps 2026 verra aboutir la réforme ADP PC et son lot de mouvements RH pour lequel il serait peut-être judicieux d'accoler une veille RPS (Risques Psycho Sociaux).

Concernant les phénomènes d'addictions, de plus en plus de dossiers en CAP comportent cette problématique de santé finissant sur le terrain disciplinaire. La médecine de prévention est-elle en mesure et a-t-elle les moyens de suivre ce type de pathologie ?

Le 1<sup>er</sup> octobre 2025 le MINARM signe les 7 engagements pour une route plus sûre. Cette démarche a-t-elle permis d'améliorer les indicateurs sur la sécurité routière ou est-il encore trop tôt pour enregistrer des résultats ?

Pour finir, dans un monde qui se veut de plus en plus anxiogène la programmation d'une formation de secouriste en santé mentale est-elle envisageable dans le cadre d'une formation FS (Formation Spécialisée) ou de façon plus large ?

La **CGT** vous remercie de votre attention

